

**Colombie-Britannique.**—La faculté d'agriculture de l'Université de la Colombie-Britannique offre un cours universitaire général de quatre ans en agriculture et un cours de cinq ans avec spécialisation dans 15 domaines différents. La faculté d'agriculture offre aussi, à la faculté des études supérieures, des travaux grâce auxquels l'étudiant peut obtenir la maîtrise en science agricole et la maîtrise en sciences; des travaux sont aussi offerts dans un nombre limité de domaines en vue du doctorat. En outre, la faculté offre un cours d'un ou de deux ans menant au diplôme en agriculture professionnelle et adapté aux besoins de l'étudiant.

La faculté offre aussi, de concert avec divers services du ministère provincial de l'Agriculture et sous les auspices du Département d'extension de l'Université, un certain nombre de cours abrégés qui durent depuis un ou deux jours jusqu'à plusieurs semaines.

### Section 3.—Conservation du sol et de l'eau\*

#### Sous-section 1.—Entreprises fédérales

La participation du gouvernement fédéral aux programmes destinés à aider à la conservation des terres et des ressources hydrauliques du Canada a commencé avant le début du siècle. Dès 1877, cela comprenait le travail de l'ancien ministère de l'Intérieur dans le domaine des relevés techniques et de l'aménagement des ressources hydrauliques de l'Ouest canadien; plus tard, ces programmes ont comporté les travaux exécutés par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies dans les domaines de la conservation du sol et de l'eau dans les Prairies, le travail du Service de la mise en valeur des terrains marécageux de la côte Est, des travaux d'aménagement hydraulique entrepris par le ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales aux termes de la loi sur l'aide à la conservation des eaux et, tout récemment, le vaste programme de mise en valeur des ressources pour l'ensemble du pays envisagé sous la nouvelle loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (voir p. 443). Au cours de cette période, programmes et travaux ont été entrepris, de nature et d'objet divers, mais ayant tous comme objectif primordial une meilleure utilisation des terres et des ressources hydrauliques du Canada comme moyen d'accroître la sécurité et la stabilité de l'agriculture canadienne.

Centrés en majeure partie dans l'Ouest canadien, ces travaux se sont traduits par la mise en vigueur de régimes de culture, d'utilisation des terres et d'approvisionnement d'eau destinés à accroître la sécurité économique de la population agricole des Prairies et, plus récemment, l'application de programmes d'utilisation des terres et de mise en valeur des ressources hydrauliques, plus vastes et plus généraux, pour desservir des régions agricoles entières et diverses collectivités des Prairies. Les améliorations dans le domaine des cultures ont permis d'envisager d'un œil presque nouveau l'économique et la pratique de l'aridoculture. On a mis au point des techniques d'aménagement du sol et des méthodes permettant de mieux utiliser les réserves limitées d'humidité, et on y a recours couramment, ce qui aide beaucoup à réduire au minimum les problèmes de la sécheresse dans certaines régions. La constitution de réserves d'eau suffisantes dans les fermes pour le ménage, le bétail et les cultures a été grandement avantageuse dans toute la région atteinte de sécheresse; en particulier, l'approvisionnement, grâce à l'irrigation, de réserves d'aliments pour l'hivernation des bestiaux et pour assurer leur subsistance durant les sécheresses périodiques a donné une stabilité beaucoup plus grande à l'industrie animale et a encouragé la diversification agricole dans la région des plaines.

Finalement, l'abandon définitif de la culture céréalière dans les terres qui se sont révélées peu propices à la production des céréales, le clôturage, le retour à la culture des herbages et l'amélioration générale de ces terres comme pâturages en commun, ainsi que le déplacement des agriculteurs, surtout vers les régions irriguées, ont contribué pour beaucoup au redressement qui s'inscrivait dans l'utilisation du sol des Prairies.

\* Rédigé, sauf indication contraire, sous la direction de M. S. C. Barry, sous-ministre de l'Agriculture, Ottawa.